

CITÉ LAÏQUE

Revue humaniste du Mouvement laïque québécois

NUMÉRO 2

AUTOMNE 2004

8 \$

Liber té de conscience

L'agenda néo-conservateur : Humanisme versus Impérialisme

Rodrigue Tremblay

Tolérer ne veut pas dire se taire

Daniel Baril

Confronter l'oligarchie médiatique

Normand Baillargeon

Confessionnalité et laïcité dans l'histoire du Québec

Henri Laberge

Le mariage gai

Gaétan Breton

Afficher ses couleurs

Bernard Cloutier



Le Mouvement laïque québécois

Le **Mouvement laïque québécois (MLQ)** est un organisme sans but lucratif dont la raison d'être est la défense de la liberté de conscience, la séparation des Églises et de l'État et la laïcisation des institutions publiques.

La laïcité mise de l'avant par le Mouvement laïque québécois est respectueuse de la liberté de religion qui toutefois doit s'exercer dans les limites et le respect des lois civiles. Cohérent avec le fait que la laïcité est le principe fondamental à la base des **chartes des droits et libertés de la personne**, le MLQ est solidaire des autres luttes qui visent à défendre et promouvoir ces droits fondamentaux.

La lutte pour la déconfessionnalisation du système scolaire et l'instauration d'écoles laïques sur l'ensemble du territoire québécois constitue l'un des principaux objectifs du MLQ. Il est également actif dans d'autres dossiers où la liberté de conscience est concernée. Ainsi, le MLQ est intervenu dans le débat sur l'avortement, sur la question de la monarchie constitutionnelle et de la souveraineté d'un Québec républicain. Il a dénoncé des pratiques administratives discriminatoires dans l'administration de la justice et de l'administration gouvernementale à tous les niveaux. Il réclame que les services publics, comme la célébration civile des mariages et les soins de santé dans les hôpitaux financés par des fonds publics, soient dispensés de façon égale et sans discrimination à tous les citoyens indépendamment de leurs croyances.

Le Mouvement laïque québécois édite une revue humaniste, *Cité Laïque*, qui est distribué à ses membres et à tous ceux qui s'intéressent à la promotion de la laïcité. Il produit également de nombreux mémoires destinés aux commissions parlementaires liées à son champ d'intérêt. Parmi les plus récentes interventions du genre, on note les mémoires présentés sur **le mariage civil et l'union civile**, sur la place de la religion à l'école, devant la **Commission Proulx** et la **Commission parlementaire provinciale**, et devant les **États généraux sur la situation et l'avenir du français au Québec**.

Le MLQ décerne également à chaque année le **Prix Condorcet** pour souligner la contribution notoire d'une personne ou d'un groupe de personnes à la promotion et à la défense de la laïcité au Québec.



**“ L'inégalité
d'instruction est
une des principales
sources de la
tyrannie. ”**

**Jean Antoine Nicolas de Caritat,
marquis de Condorcet (1743-1794).**

 **CITÉ LAÏQUE**

335, rue Ontario Est
Montréal (Québec)
H2X 1H7

Téléphone : (514) 985-5840
Site Web : <http://www.mlq.qc.ca>
Courriel : info@mlq.qc.ca

Rédacteur en chef

Joseph Aussedat

Rédaction

Joseph Aussedat
Normand Baillargeon

Registraire

Hélène Chapleau

Infographiste

Monique Bélanger

Daniel Baril
Gérald Blanchard
Gaétan Breton

Envoi

Hélène Chapleau
Richard Aubert

Correction

Claude Braun
Louis Dubé

Bernard Cloutier
Henri Laberge
Rodrigue Tremblay

Production

Louis Dubé

Abonnement (3 numéros) - individu : 25 \$
<http://www.mlq.qc.ca> - organisme : 50 \$

© **Mouvement laïque québécois 2004**

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 2004

Les propos tenus dans les articles de *Cité Laïque* sont sous la responsabilité de l'auteur et ne représentent pas — sauf indication contraire — la position officielle du **Mouvement laïque québécois**.

Un droit raisonnable de réponse sera accordé à quiconque en fera la demande.



4	Éditorial : Briller pour un nouveau siècle des Lumières	Joseph Aussedat
5	L'agenda néo-conservateur Humanisme versus Impérialisme	Rodrigue Tremblay
7	Tolérer ne veut pas dire se taire	Daniel Baril
10	Confronter l'oligarchie médiatique	Normand Baillargeon
15	« Éducation à la religion » Une réédition de <i>Voies et impasses</i>	Daniel Baril
16	Confessionnalité et laïcité dans l'histoire du Québec (Première partie)	Henri Laberge
18	Le mariage gai	Gaétan Breton
20	Afficher ses couleurs	Bernard Cloutier
22	L'affirmation <i>bright</i> : un geste politique	Daniel Baril
23	Revue de lecture : L'Idée Libre	Joseph Aussedat
23	Courrier des lecteurs: Science, religion et humanisme	Jacques Bovet
24	Science et religion conciliables ? (réponse)	Gérald Blanchard
25	Le pourquoi, l'évolution et l'humanisme (réponse)	Daniel Baril
26	Vox pop	

Briller pour un nouveau siècle des Lumières

Joseph Aussedat, rédacteur en chef

La philosophie dite des Lumières qui a marqué le XVIII^e siècle, en refusant d'être la servante de la théologie, avait apporté au monde de l'époque, la laïcité.

Elle avait montré l'importance de la séparation de l'État et de l'Église catholique en France, et de manière plus universelle de l'État et des religions, pour lutter contre la tyrannie et les abus du pouvoir. Elle apportait aussi la conception que le pouvoir ne devait plus tirer sa légitimité de Dieu, mais d'une délégation de la population.

La philosophie des Lumières se caractérisait aussi par son refus de la métaphysique dogmatique, garantie par la véracité divine, révélée. Elle privilégiait le souci des vérités observables ou historiques au refus des systèmes en quête de « la vérité ». Elle ouvrait les portes à l'essor de la démarche scientifique et au doute.

La philosophie des Lumières mettait au centre de ses soucis l'homme, être dans la nature et être social. Au droit divin succède le droit naturel, source de tout pouvoir, principe des constitutions: il exprime la liberté, il conduit à la tolérance.

Bizarrement à l'aube du XXI^e siècle, alors que nous semblons récolter les fruits des graines semées par la philosophie des Lumières, sous la forme des libertés démocratiques et de progrès de la liberté de conscience, en même temps nous sommes témoins des pires reculs de ces mêmes libertés. Des exemples ?

Au nom de Dieu, de Yahvé ou d'Allah, on cherche à imposer de nouveau la loi divine, le salut éternel, à des millions de personnes qui n'en demandent pas tant, par la guerre, la terreur, la loi ou la coercition sociale.

Dans tous les pays d'Europe, les nonciatures grenouillent pour signer des concordats qui visent à s'ingérer dans les affaires de ces mêmes États.

Dans nombre d'États qui ont adopté la Charia, la condition féminine a reculé et dans d'autres, comme l'Algérie, soi-disant laïques, un code de la famille impose un statut inférieur à la femme.

La liste est longue et cruelle.

Ce deuxième numéro de *Cité Laïque* se propose d'éclairer quelques questions d'actualité, de susciter de nouveaux débats et engager de nouvelles réflexions.

- * le rôle de la droite religieuse aux États-Unis,
- * l'« éducation à la religion », une réédition de *Voies et Impasses*,
- * confronter l'oligarchie médiatique,
- * la tolérance et les symboles religieux,
- * le mariage gai, l'Église n'a rien à voir là-dedans, l'État non plus,
- * un débat à la suite de l'article de Gérald Blanchard sur le conflit entre science et religion,
- * la première partie de « Confessionnalité et laïcité dans l'Histoire du Québec ».

Cité Laïque, en collaboration avec le site Internet du Mlq, lance un vox pop, consultation populaire sur le vécu des incroyants au Québec.

Ayant constaté que la plupart des membres du Mlq sont athées ou agnostiques, *Cité Laïque* publie deux articles pour faire connaître le mouvement des *Brigh-tis* au Québec et dans le monde.

Oui, aujourd'hui comme jamais, nous avons besoin d'un nouveau siècle des Lumières, de la laïcité et de «Brigh-tis» pour porter haut le flambeau de l'humanisme.



Rodrigue Tremblay

L'agenda néo-conservateur : Humanisme versus Impérialisme

Abrégé et traduction libre par Claude Braun d'une conférence de Rodrigue Tremblay, au 63e congrès annuel de la American Humanist Association, à Las Vegas, le 9 mai 2004. Rodrigue Tremblay est professeur émérite d'Économie à l'Université de Montréal.

Les États-Unis évoluent à droite depuis au moins 25 ans, et se trouvent maintenant à un pas de verser à l'extrême droite du spectre politique – si on se réfère au climat politique d'autres démocraties telles le Canada, l'Australie ou l'Europe. Cette évolution est de moins en moins compatible avec les valeurs humanistes.

En tant qu'humanistes, nous prôtons des valeurs et principes que nous voudrions universels, c'est-à-dire le respect de la dignité humaine et de la vie humaine, la protection constitutionnelle de la liberté de conscience, de la libre expression, de la liberté d'action et de la liberté religieuse, le règne de la loi et de la justice, le respect des droits collectifs et de la souveraineté populaire, et des États impartiaux, neutres, laïques. Nous croyons que ces valeurs et principes devraient améliorer la condition humaine et contribuer au développement d'une civilisation libre et tolérante. Nous croyons aussi que les constitutions devraient protéger l'individu contre la tyrannie des majorités.

Bien entendu, à l'échelle de l'histoire des sociétés, ces valeurs et principes font l'exception plutôt que la règle. La loi de la jungle a autorisé de nombreux pays à ignorer ou récuser ces principes humanistes. La plupart des états-nation, plutôt qu'humanistes, furent et sont toujours des théocraties, régimes militaristes, impérialismes, ou plusieurs de ces choses en même temps. Les sociétés impérialistes, en plus de croire à une mission « civilisatrice » ou « modernisatrice » se donnent aussi une mission « dominatrice » et allouent une part importante de leur budget aux armements. Les États-Unis possèdent la moitié mondiale des armements pour moins de 5% de la population. Ils se croient maintenant investis d'une mission de gérer le monde en bombardant, envahissant, et exploitant ceux qu'ils veulent dominer. L'Amérique est la société impérialiste dominante aujourd'hui. S'ajoute maintenant à cette lignée, une dimension particulièrement sinistre, une mouvance théocrate. La guerre de conquête se fait dénommer de plus en plus « guerre des civilisations ». La doctrine Bush ne provient pas de l'électorat Américain mais

d'un tout petit secteur, très influent toutefois, dit « néo-conservateur ». Le programme récent n'est pas très compliqué: utiliser intensivement la guerre pour rapidement enfler l'empire Américain et son allié Israël, avec l'objectif spécifique de prendre possession d'importantes réserves de pétrole.

Un des aspects impressionnants de cette tournure néo-conservatrice est la vélocité de sa mobilisation idéologique. Prenons l'exemple de cet obscur professeur de l'université de Chicago, Leo Strauss, qui établissait pendant les années 60, quelques premières apologies « morales » de l'agenda néocon. Il dénonçait le « relativisme » moral, qu'il assimilait au libéralisme et au « mal », et articulait une « posture » d'absolutisme moral à teneur religieuse. Il prônait l'insertion de la foi et de la religion dans le tissu même de l'État (tout en considérant en privé que la religion était une pieuse fraude cachant le véritable objectif, celui du contrôle social). Il plaçait en opposition, non pas les droits individuels et collectifs, mais les droits individuels et les prérogatives de l'État – ces dernières auxquelles il accordait sa faveur. Ensuite, il préconisait, pour les États-Unis, un impérialisme « mondial » appuyé sur l'armement. Dans cette optique, il insistait sur la nécessité et le bien fondé de manipuler, voire même « mentir » aux populations, pour justifier ce grand objectif.

Ainsi, la doctrine Bush, comme naguère la doctrine Brejnev (Tchécoslovaquie, Afghanistan), consiste à mener la guerre « préventive » (Afghanistan, Kosovo, Irak), avec ou sans partenaires, en tassant impétueusement les Nations Unies. La dernière guerre contre l'Irak fut une invasion non provoquée, en l'absence de quelque menace que ce soit, justifiée idéologiquement par la revanche (absurde) contre une attaque terroriste isolée (9/11). Cette guerre faisait fi de la Cour Internationale de Justice des Nations Unies. De nombreux facteurs suggèrent que si la visée concernant le pétrole Irakien ne fut pas de le piller, ce fut à tout le moins de le contrôler (imbrication de la famille Bush dans l'industrie du pétrole, liens sinistres entre la monarchie

Saoudienne et l'administration Bush, lien pervers entre Cheney et la reconstruction de l'Irak via Haliburton et autres). La diplomatie préalable à l'invasion fut inexistante et les recours pacifiques contre la doléance exprimée mensongèrement (armes de destruction massive) furent respectivement escamotée et baffoués (inspecteurs de l'ONU). Finalement, l'invasion fut faite de manière à tuer des milliers de victimes innocentes afin de préserver presque jusqu'au dernier homme les forces d'invasion. Tout ça fut en violation de tous les principes établis de « guerre juste » (Charte des Nations Unies, Traité de Westphalia, Accord de Helsinki).

Il est ironique que le fondement initial des États-Unis fût de combattre, justement, l'impérialisme, la religion et le colonialisme Européen. Les Américains peuvent se targuer d'avoir promu la démocratie, d'avoir combattu le colonialisme, d'avoir appuyé le droit international pendant un certain temps. Mais parmi les pères fondateurs, face aux Jefferson, s'époumonaient déjà les Hamilton, prônant une présidence et un sénat élus à vie: airs de révolution française contre monarchie britannique. Cette ambiguïté du destin américain ne cesse de virevolter depuis. McKinley et T. Roosevelt ravirent à l'Espagne nombre de ses colonies; Wilson accueillit la Ligue des Nations et F. Roosevelt les Nations Unies.

Le spectre d'un nouveau totalitarisme américain hante maintenant l'humanité. Seul l'électorat américain est considéré apte à décider du sort du monde. La démocratie américaine opère de plus en plus en travers et à l'encontre de l'opinion et de la volonté de milliards de personnes. Cette doctrine impériale, ce 21^e siècle dit « américain », travestit la composante humaniste de la notion de démocratie. La composante humaniste consisterait à donner à chaque personne (peu importe où elle se trouve sur la planète) une part égale du contrôle des affaires d'État.

Il y a un potentiel d'humanisme aux États-Unis. Les Américains pourraient cesser d'occuper les autres nations militairement, économiquement, politiquement, et culturellement. Ils pourraient s'adonner activement au droit international. Ils pourraient vraiment aider les nations pauvres à accéder à la réforme et à la démocratie. Ils pourraient se rappeler les « grandes vertus » identifiées par Benjamin Franklin en matière de gouvernance: aversion envers la tyrannie, presse libre, humour, humilité, idéalisme en affaires étrangères, tolérance, compromis. ▼

Pour lire le texte original de la conférence de Rodrigue Tremblay, visitez : http://www.mlq.qc.ca/7_pub/cl/tremblay__en.html
 Pour un développement important de ce thème de Rodrigue Tremblay, voir www.TheNewAmericanEmpire.com ou www.LeNouvelEmpireAmericain.com.

Formulaire d'adhésion et d'abonnement annuel

1. Je désire adhérer au : **Mouvement laïque québécois** _____ (revue incluse)
2. Je désire seulement m'abonner à la revue **Cité Laïque** _____ (publiée 3 fois par an)

Dans les deux cas, la cotisation est de 25\$ par membre individuel et de 50\$ par organisme.

Ci-joint un chèque de _____ \$ fait à l'ordre du **Mouvement laïque québécois**

Nom: _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Adresse de courrier électronique: _____

Le Mouvement laïque québécois, 335 rue Ontario Est, Montréal QC, H2X 1H7
 Tél. : (514) 985-5840 Site Web : <http://www.mlq.qc.ca>



Daniel Baril

Tolérer ne veut pas dire se taire

Extraits d'une communication présentée à la conférence-débat *Kirpan, kippa, voile : la tolérance, jusqu'où ?* organisée par Tolérance.ca, le 20 mai 2004.

Contrairement au voile islamique (hidjab), la kippa juive ne voile pas, et contrairement à ces deux accessoires vestimentaires, le kirpan sikh est une arme. Ces trois cas d'espèce méritent donc être considérés séparément.

Le kirpan

Le kirpan est un poignard que certains sikhs demandent à porter en permanence comme symbole religieux. Tous les sikhs ne portent pas le kirpan; c'est le cas seulement de ceux qui choisissent le baptême ou l'initiation du Khalsa, soit le niveau de ferveur considéré comme le plus haut. Selon les règles orthodoxes, c'est le sikh qui porte le turban et la barbe non taillée qui peut porter le kirpan. Ce baptême a généralement lieu à la fin de l'adolescence.

La plupart des sikhs baptisés choisissent de porter un kirpan symbolique, soit un bijou, une médaille ou encore un minuscule kirpan de plastique plutôt qu'un véritable poignard. Dans le cas qui s'est présenté à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à Lasalle l'an dernier, les parents d'un enfant de 12 ans refusaient obstinément qu'il porte un kirpan symbolique à l'école. Cet élément montre que nous sommes en présence de religieux intégristes (croyants qui refusent toute adaptation).

La juge Louise Lemelin de la Cour d'appel s'est fondée sur le principe de la sécurité publique pour statuer que le port du kirpan, déjà interdit dans les avions, ne devait pas être permis à l'école : « Je ne peux me convaincre, écrit-elle, que les impératifs de sécurité doivent être moindres à l'école que dans les cours de justice et les avions ». Le fait de placer le kirpan dans un fourreau ne le rend pas moins dangereux; cela ne fait qu'en retarder l'accès. (...)

L'histoire du sikhisme est celle d'une théocratie militaire qui a dû mener de guerres incessantes pour s'affirmer : contre les Mongols, contre les musulmans, contre les britanniques, contre les hindous. C'est donc dans un contexte où les autres religions sont des ennemis que le symbolisme du kirpan a pris forme.

Dans le contexte québécois et canadien, les chartes

des droits fondamentaux qui régissent la société sont fondées sur une autre vision des choses : toutes les religions sont égales entre elles. Nous avons donc affaire à deux symboliques et deux systèmes de valeurs qui s'opposent : d'une part, les religions s'équivalent entre elles et doivent évoluer dans le respect des lois; d'autre part, les autres religions sont des menaces potentielles. Dans le premier cas, la laïcité de l'espace public assure la coexistence harmonieuse des idéologies religieuses. Dans le second cas, le conflit est assuré. (...)

Si les juges n'ont pas à faire de la théologie, leur refus, au nom de la neutralité, de tenir compte de la variété des interprétations religieuses au sein d'une même communauté de croyants les conduit, dans les faits, à prendre partie pour l'interprétation la plus orthodoxe. La position complaisante affichée par les tribunaux consolide la position intégriste et force la Cour à statuer qu'il y a atteinte à la liberté de religion là où les modernistes ne rencontrent pas de problème. La prise en compte d'interprétations mieux adaptées à notre contexte social et juridique pourrait dans bien des cas rendre inutile la recherche d'accommodements raisonnables qui peuvent constituer de dangereux précédents et qui, avec le nombre, peuvent finir par annuler la portée même de nos chartes.

Par ailleurs, la charge de l'accommodement ne peut toujours et seulement incomber qu'à la seule société d'accueil. Le refus de la part de certains groupes de s'adapter à la modernité et d'accepter nos normes sociales, nos lois et les valeurs fondamentales de nos démocraties est porteur de conflits potentiels.

Le hidjab

L'imposition d'un foulard pour les femmes est loin d'être une exclusivité de l'islam. En fait, le foulard n'a rien à voir avec l'islam. On le retrouvait chez les Grecs et les Romains de l'Antiquité, on le retrouve encore, notamment, chez certains groupes juifs, chrétiens et hindous. On ne retrouve rien concernant le voile dans la Bible hébraïque, mais la tradition juive commandait aux femmes de se couvrir la tête en signe de soumission, ce qui a été repris par le christianisme (1^{re} épître aux Corinthiens, XI, 2-16).

Dans le Coran, on trouve deux passages qui parlent de l'habillement des femmes, mais rien ne dit que les femmes doivent se cacher les cheveux :

« *Commande aux croyantes de baisser les yeux et d'être chastes, de ne découvrir de leurs formes que ce qui est en évidence, de couvrir leur poitrine, de ne faire voir leurs charmes qu'à leurs maris ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, à leur fils ou aux fils de leurs maris [...]* » (sourate XXIV, v. 31)

Un autre verset dit : « *Prescrit à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants, d'abaisser un voile [jalabib, un manteau ou survêtement] sur leur visage. Il sera la marque de leur vertu et un frein contre les propos des hommes.* » (sourate XXXIII, v. 57)

Ce verset a été écrit dans un contexte de guerre civile où des clans rivaux s'attaquaient aux femmes libres pour les capturer et les violer en prétextant qu'on ne pouvait pas les distinguer des esclaves. Le rabattement du jalabib servait donc à distinguer le statut social des femmes (libres par rapport à esclaves) une cette pratique était antérieure à l'islam.

À toutes les époques, le port du voile a été contesté. Notamment pas l'arrière-petite-fille de Mahomet, Sukaïna Bint El Hussein, refusait obstinément de le porter et affirmait que « *si Dieu lui avait fait don de sa beauté* », elle ne voyait pas pourquoi elle devrait la cacher sous un voile. Au 9e siècle à Bagdad, soit en plein âge d'or de l'islam, un imam considérait que le Coran ne commandait le voile qu'aux femmes de Mahomet et que toute femme qui se voilait le visage commettait la faute de se prendre pour la femme de Mahomet et était passible de 80 coups de fouet.

Au 19e siècle, un mouvement réformiste égyptien, la Naha, réclamait la scolarisation des filles et l'abandon du port du voile. Dans les années 1920, les Égyptiennes abandonnaient le voile à l'exemple de la leader féministe Hoda Charaoui. En 1924, la Turquie interdit le voile et l'Iran fait de même en 1935. Ce n'est qu'avec la révolution khomeyniste de 1979 en Iran que le voile est devenu une véritable obsession de la part des musulmans intégristes. (...)

En France, alors que l'on comptait déjà entre 2,5 et 3 millions de musulmans à la fin des années 70, ce n'est qu'en 1989 que le premier cas de revendication du port du hidjab à l'école s'est présenté. 1989, c'est l'année où le Front islamique du salut a lancé sa campagne d'interdits en Algérie, appuyé par le Groupe islamique armé. Dans les années qui ont suivi, de l'Algérie à l'Afghanistan en passant par l'Arabie et

l'Iran, des milliers de femmes ont été battues, fouettées, violées, défigurées au vitriol et égorgées pour avoir exposé trop de cheveux ou trop d'épiderme au goût des milices intégristes.

Pour la psychanalyste Fethi Benslama (*La psychanalyse à l'épreuve de l'islam*), le voile ne relève pas du langage sur l'identité, mais d'un système d'interdit. C'est un discours régissant les rapports entre les sexes et affirmant de façon tangible, ostentatoire, l'assujettissement des femmes. Il est un instrument de contrôle du désir masculin.

La Française d'origine iranienne Chahdortt Djavann (*Bas les voiles !*) rappelle pour sa part qu'en Iran le voile est associé à la sharia. Elle raconte qu'elle a porté le voile pendant 10 ans : « *C'était ça ou la mort !* » Le mouvement des femmes voilées qui s'oppose au rapport Stasi en France a reçu l'appui de la dictature islamiste iranienne qui pratique la lapidation des apostats et des homosexuels, qui ordonne l'amputation des membres et l'arrachage des yeux comme peines judiciaires, qui fouette les femmes qui dévoilent trop de leur chevelure.

Comme l'affirme le philosophe sémiologue Raphaël Lellouche (*Laïcité et licéité*), le hidjab ne vient jamais seul : « *Si l'on tire le fil du tricot du voile, c'est tout le système anthropologique, juridique, culturel et politique de l'islam qui se dévide. Le voile est une métonymie de tout l'islam intégriste.* » (...)

Dans certains pays européens où le hidjab a été toléré à l'école, les islamistes ont ensuite revendiqué le port du tchador pour couvrir le visage. C'est arrivé notamment en Belgique et aux Pays-Bas, ce qui a obligé les ministres concernés à intervenir. Plusieurs musulmanes réclament également l'exemption des cours d'éducation physique, de biologie, d'éducation sexuelle ou refusent un examen oral dirigé par un enseignant masculin.

À Montréal, le premier cas de hidjab à l'école s'est présenté en 1994. Quelques années auparavant, on ne voyait aucun hidjab même si la ville comptait déjà 45 000 musulmans. On assiste depuis deux ans à une véritable prolifération de femmes voilées et il n'est pas rare de voir des tchadors noirs iraniens couvrant la femme de la tête aux pieds y compris le visage. Ce fait ne saurait s'expliquer par l'augmentation de l'immigration musulmane sur une décennie. Qu'est-ce qui a donc changé ? L'islam ou le message diffusé dans les mosquées ?

Les femmes qui disent porter le voile volontairement

sans rejeter la modernité ne peuvent ignorer son origine et le message antimodernité qu'il véhicule. Le discours sur l'identité voilée ne peut être détaché du système symbolique d'où émerge cette identité. Ce refus obsessionnel de la féminité dans toutes ses dimensions est un refus de l'humanité. (...)

Les Occidentaux qui ne voient dans le hidjab qu'un simple symbole identitaire doivent donc tenir compte des faits suivants : 1. comme soi-disant symbole de l'islam, il ne concerne curieusement que les femmes; 2. la vague actuelle n'est apparue qu'avec la montée de l'intégrisme islamique à partir des années 80 et les musulmanes occidentales n'avaient éprouvé, jusque-là, aucune nécessité d'exprimer leur identité de cette façon; 3. ce vêtement a toujours été contesté au sein du monde musulman; 4. dans les pays islamistes, comme en Égypte, en Iran et en Arabie, on l'impose également aux non-musulmanes, ce qui révèle sa véritable nature; 5. de nombreux autres signes identitaires nettement visibles ne posent aucun problème : le sari des hindous, le turban des sikhs, le foulard des juives, les tenues africaines. Ces signes identitaires, à la différence du hidjab, ne sont pas des signes d'ostracisme politique et ils ne véhiculent pas de message de refus.

La kippa et l'érouv

Contrairement au hidjab qui vise à régler les rapports entre les sexes, la kippa ne véhicule pas de message d'assujettissement d'une personne envers une autre. Elle a pour but de rappeler à l'homme - puisque la femme n'en porte pas - que son dieu le regarde.

Le foulard que portent les juives hassidim non mariées a sans doute la même symbolique d'infériorisation que le hidjab mais il n'est pas accompagné d'un discours public ostracisant la féminité ni de gestes barbares à l'égard des femmes non voilées. Le hassidisme n'a par ailleurs pas comme projet d'occuper toute la place dans le judaïsme où il y a encore un espace pour la pluralité et pour la laïcité.

Ce qui pose problème avec le hassidisme, ce n'est pas la kippa ni le voile, mais l'érouv, cette privatisation symbolique et visible de l'espace public qui vise non pas la liberté de religion, mais une exemption d'obligations religieuses jugées trop lourdes. L'érouv est un ghetto volontaire et le refuser au nom de la liberté de conscience, de l'égalité des religions et de la laïcité de l'espace public n'est pas un geste d'intolérance, mais un acte visant à assurer la coexistence pacifique de diverses communautés.

Conclusion

On ne peut ignorer qu'à l'intérieur de chaque religion, les interprétations intégristes sont remises en question, voire combattues par de nombreux croyants. Refuser l'intégrisme n'est pas un signe d'intolérance. Les musulmanes qui refusent le voile, les sikhs qui renoncent au poignard, les juifs qui dénoncent l'érouv seraient-ils intolérants envers leur propre religion ? Contester ces manifestations de l'extérieur, au nom d'une laïcité respectueuse des droits de tous, n'est pas plus un signe d'intolérance.

Condamner une pratique, une coutume ou un système de valeurs ne veut pas dire interdire. Et tolérer une chose ne veut pas dire se taire. Contre la marginalisation des minorités culturelles et favoriser leur intégration ne doit pas devenir un argument relativiste en faveur de ce que l'on trouve inacceptable. Il faut donc tenir un discours cohérent et savoir démasquer, neutraliser ceux qui profitent de libertés qu'ils s'empresseraient d'abolir s'ils en avaient le pouvoir. Il faut leur faire savoir que notre tolérance n'est pas un signe d'acceptation béate.

Si l'intégrisme est un discours politique, il faut lui opposer un discours politique. Pour faire évoluer les mentalités, il n'y a rien à attendre des tribunaux ni des avis complaisants de la Commission des droits et libertés de la personne qui a adopté le discours du « relativisme à tout prix ». Ce sont les citoyens, dans leurs partis politiques, dans leurs syndicats, dans leurs associations professionnelles, dans leurs groupes populaires, dans les médias, dans les débats publics et, au premier chef, l'école publique, qui doivent tenir le discours de la démocratie et de l'humanisme.

Finalement, laisser les citoyens se vêtir comme ils le désirent ne signifie pas que les institutions publiques doivent être subordonnées aux préceptes religieux de chacun. Les signes religieux étant des signes idéologiques, ils doivent être considérés, dans l'espace public, de la même façon que les signes politiques. Le port de tout signe religieux visible devrait donc être interdit pour les fonctionnaires et autres représentants d'organismes publics qui sont en contact avec le public, de la même façon et pour les mêmes raisons qu'on leur interdit le port de signes politiques. Cela va des policiers jusqu'aux juges, en passant par les chauffeurs d'autobus, les infirmières et les enseignants. C'est le minimum que l'on puisse faire pour signifier nos valeurs et pour tracer la limite de la tolérance. ▼

Daniel Baril est anthropologue et journaliste à l'hebdomadaire Forum de l'Université de Montréal.

Confronter l'oligarchie médiatique



Normand Baillargeon

Présent à des degrés divers dans toutes les démocraties libérales où l'information a été livrée, avec bien peu de freins, au mécanisme du marché, le phénomène de la concentration des médias est désormais indéniable et a, pour cette raison, été admis de tous les observateurs. Mais on est encore bien loin, hélas, d'en avoir aussi généralement compris et mesuré la profonde signification ainsi que la portée politiques.

C'est sur elles que le présent texte voudrait attirer l'attention, tout en s'efforçant de donner quelques éléments de réponse à la question de savoir ce qu'on peut bien faire pour confronter l'oligarchie médiatique. C'est là une question difficile, sans doute, et je ne prétends pas avoir de réponse pleinement satisfaisante à lui donner : mais quiconque a à cœur la santé et la vitalité de la démocratie ne saurait s'y dérober puisque c'est bien de cela qu'il est ici finalement question.

La concentration des médias : un enjeu politique majeur

Par concentration des médias, on le sait, on désigne désormais deux mouvements distincts mais proches parents l'un de l'autre. Le premier est la concentration des médias (journaux, radio, télévision, magazines) en un nombre de plus en plus restreint de mains; le deuxième, la convergence de ces mêmes médias qui, sous le parapluie d'une propriété unique fait justement circuler des contenus qu'elle peut resservir et alimenter les uns par les autres.

Chez nous, comme on le verra dans le tableau qui suit produit par le Centre d'étude des médias de l'Université Laval, avec essentiellement Gesca, Québecor, le Groupe Transcontinental et Rogers Communication, on arrive à une tragique situation où une poignée de propriétaires contrôlent la plus grande part de l'output médiatique.

C'est bien souvent l'aspect démagogique et racoleur des contenus des grands médias marchands qui est d'abord décrié par les observateurs critiques. Typiquement, on leur reprochera alors de se livrer à cette supposée inévitable course à l'audimat qui les entraîne de plus en plus bas sur la dangereuse pente de

la complaisance, du fait divers spectaculaire et du sensationnalisme. De telles accusations me semblent largement fondées et il sera inutile de nous appesantir ici sur les effets de ces armes de diversion massive que sont la télé-réalité, la télé-poubelle et toutes ces nouvelles formules dont les médias nous ont affligés au cours des dernières années.

Mais ayant convenu de cela, je pense aussi qu'on n'a rien dit de l'essentiel. Car le plus grave n'est pas ce fait, prévisible, que nos grands médias marchands deviennent de plus en plus des acteurs de la grande mise en scène de la société du spectacle assumant par là ces fonctions de divertissement et de diversion que l'on ne connaît que trop bien. Le plus grave c'est que puisqu'ils sont en droit des outils politiques fondamentaux d'élaboration d'un espace public de discussion, ils sont en passe de renoncer à cette tâche pour ne plus exercer qu'une fonction de propagande et d'occultation du réel. Pour le dire autrement: s'il est vrai que le fait que la télévision verse de plus en plus dans le *reality show* et autres spectaculaires stupidités n'a rien de réjouissant, la véritable tragédie se joue désormais chaque soir, au téléjournal et dans le recul et l'oubli de la mission politique et citoyenne d'information qui est en droit celle des médias.

Ce thème n'est que trop rarement évoqué et il faut y insister pour prendre la pleine mesure de sa signification. Pour cela, il faut se rappeler le rôle politique des médias au sein des démocraties. La démocratie fait en effet de chacun de nous un dirigeant en puissance, ce qui implique crucialement que chacun soit éduqué et préparé à exercer les fonctions que ce statut présuppose. Deux ensembles d'institutions sont principalement dévolus à cette tâche. Le premier est l'école, qui habilite à prendre part à la conversation démocratique

La concentration de la presse écrite au Québec

Entreprise	Quotidiens	Magazines, journaux hebdomadaires, maisons d'édition, etc.	Subventions (2002-2003) de Patrimoine Canadien
GESCA (Power Corp.) 52% du tirage des quotidiens francophones au Qc	La Presse (Montréal) Le Quotidien (Saguenay) Le Nouvelliste (3-Riv.) La Tribune (Sherbrooke) Le Soleil (Québec) Le Droit (Gatineau) La Voix de l'Est (Granby) + Journaux canadiens	Hebdomadaires régionaux : Progrès Dimanche (Saguenay) Le Citadin (Saguenay) La Voix de l'Est Plus (Granby) La Nouvelle (Sherbrooke) Éditions La Presse, plus quelques autres.	??
Empire QUÉBÉCOR 21 % du tirage total des quotidiens au Canada et 45 % du tirage des quotidiens francophones.	Le Journal de Montréal Le Journal de Québec 24 Heures + Chaîne Sun: 17 quotidiens au Canada, représentant 17 % du tirage total des quotidiens anglophones + Vidéotron et Réseau TVA + Messageries Dynamiques	Magazines : 7 Jours, Clin d'œil, Décoration chez-soi, Dernière Heure, Échos vedettes, Femme d'aujourd'hui, Femme plus, Filles d'aujourd'hui, Le Lundi, Les idées de ma maison, Rénovation-bricolage, TV Hebdo. Maisons d'édition : Éditions du Trécaré, Éditions Logiques, Éditions Quebecor, Éditions CEC, Éditions Libre Expression, Éditions Internationales Alain Stanké.	3 428 199\$ 7 Jours : 489 865\$
GROUPE TRANS-CONTINENTAL	Quotidien Le Métro (participation majoritaire). + 10 quotidiens au Canada +70 journaux hebdomadaires, dont 59 au Québec qui représentent 30 % des titres et 42 % du tirage des journaux hebdomadaires dans la province.	Magazines : Le journal Les Affaires, Journal économique de Québec, Commerce, PME, Finance et Investissement, Investment Executive Forces, Connexions Affaires, ieMoney, Journal Golf, Golf International, The Hockey News, Hockey Business News, Preview Sports, Fantasy Football, Fantasy Baseball, NBA Basketball, National Sports Review, Pro Football College Football, College Basketball, Bill Mazerowski Baseball, Ultimate Pool, En Voiture, Backspin, Elle Québec, Elle Canada, Coup de pouce, Canadian Living, Madame Homemaker's, Décormag, Style at home, Vancouver Magazine, Western Living, Computing Canada, Direction Informatique, Info Tech, Computer Dealer News, eBusiness Journal, Info Systems Executive, Technology in Government, Communications and Networking, TV-Hebdo (50 %, avec Québecor), TV-Guide, Le Bel Âge, Good Times Canada, Capital Santé, Sympatico Netlife Canadian, Journal Construction, Québec Construction, Le monde de l'électricité, Éclairage Plus, Québec Construction International.	9 805 640\$ Elle Québec : 503 177\$
ROGERS COMMUNICATIONS	Surtout actif dans la radio-télévision, la câblodistribution, les services Internet, de téléphonie, etc.	Canadian Business, Châtelaine anglais, Flare, l'Actualité, le Bulletin des agriculteurs, Maclean's, Marketing Magazine, Money sense, Ontario Out of Doors, Profit, Today's parents	10 617 045\$ l'Actualité: 833 166\$
LE DEVOIR INC.	Quotidien Le Devoir. Tirage entre 18000 et 25000.		??
CANWEST GLOBAL	The Gazette		
LA TERRE DE CHEZ NOUS	--	Hebdomadaire La terre de chez nous (tirage 45000) Différents magazines agricoles	??

SOURCE : Centre d'étude des médias (CME), Université Laval :

en donnant à chacun les outils préalables nécessaires à cette participation; le deuxième, ce sont justement les médias, qui assurent que se poursuive cette conversation démocratique en garantissant qu'existe l'indispensable libre marché des idées où circulent librement informations, faits, interprétations et analyses.

Sitôt que l'on envisage les médias de ce point de vue, les autres reproches que l'on peut leur adresser semblent comparativement bien moins graves et la question de la concentration des médias prend un autre et terrifiant relief. Intuitivement, on conçoit rapidement l'hypothèse que si les médias appartiennent aux institutions dominantes, il se pourrait alors que la représentation du monde qu'ils offrent soit de manière dramatiquement univoque celle de leurs possédants. Cette hypothèse a pour elle le bon sens et elle est dans les faits une des théories les mieux vérifiées de toutes celles des sciences sociales.

Le modèle propagandiste des médias

À ma connaissance, Edward Herman et Noam Chomsky ont mené sur ces thèmes les travaux les plus concluants et les plus importants. Rappelons-en les grandes lignes, qui systématisent justement l'hypothèse intuitive que je viens d'évoquer.

Selon ces auteurs, les médias sont en quelque sorte surdéterminés par un certain nombre d'éléments structurels et institutionnels qui conditionnent — certes non pas entièrement, mais du moins très largement — le type de représentation du réel qui y est proposé ainsi que les valeurs, les normes et les perceptions qui y sont promues. Plus concrètement, ces chercheurs ont proposé un modèle selon lequel les médias remplissent, dans une très grande mesure, une fonction propagandiste au sein de nos sociétés. Selon cette analyse, les médias « servent à mobiliser des appuis en faveur des intérêts particuliers qui dominent les activités de l'État et celles du secteur privé; leurs choix, insistances et omissions peuvent être au mieux compris — et parfois même compris de manière exemplaire et avec une clarté saisissante — lorsqu'ils sont analysés en ces termes ».

Ce modèle propagandiste pose un certain nombre de filtres comme autant d'éléments surdéterminant la production médiatique qui suggère une dichotomisation systématique et hautement politique de la couverture médiatique, qui est fonction des intérêts des principaux pouvoirs nationaux. Ceci, pensent les auteurs, se vérifiera dans le choix des sujets qui sont traités ainsi que dans l'ampleur et la qualité de leur couverture. Partant

de là, ce modèle autorise des prédictions, et il s'agit dès lors de déterminer si les observations s'y conforment ou non.

Les cinq filtres

Les filtres retenus sont au nombre de cinq.

- * Le premier est celui que constituent la taille, l'appartenance et l'orientation vers le profit des médias.
- * Le deuxième est celui de la dépendance des médias envers la publicité: les médias, rappelle-t-on ici, vendent moins des informations à un public que du public à des annonceurs. C'est ainsi que celui qui achète un quotidien ne s'en doute peut-être pas mais, pour une part significative, il est lui-même le produit dans ce qu'il considère n'être qu'une transaction dans laquelle il achète de l'information. Patrick Le Lay, grand patron de TF1, a déclaré cette année à l'auteur d'un ouvrage dont il pensait qu'il resterait confidentiel : « Il y a beaucoup de façons de parler de la télévision. Mais dans une perspective business, soyons réaliste : à la base, le métier de TF1, c'est d'aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit [...] Or pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible : c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible ». Cette déclaration a le mérite d'être vraie.
- * Le troisième filtre est constitué par la dépendance des médias à l'égard de certaines sources d'information: le gouvernement, les entreprises elles-mêmes — notamment par le biais des firmes de relations publiques dont l'importance est croissante — les groupes de pression, les agences de presse. Tout cela crée, par symbiose si l'on peut dire, une sorte d'affinité autant bureaucratique qu'économique et idéologique entre les médias et ceux qui les alimentent, affinité née de la coïncidence des intérêts des uns et des autres
- * Le quatrième filtre est celui des « flaks », c'est-à-dire les critiques que les puissants adressent aux médias et qui servent à les discipliner. Au total, on tend dès lors à reconnaître qu'il existe des sources fiables, communément admises, et on s'épargne du travail et d'éventuelles critiques en référant quasi exclusivement à celles-là et en accréditant leur image d'expertise. Ce que disent ces sources et ces experts est de l'ordre des faits; le reste est de l'ordre de l'opinion, du commentaire, subjectif et par définition de moindre valeur. Il va de soi que l'ensemble de ces commentaires est en-

core largement circonscrit par tout ce qui précède.

- * Le cinquième et dernier filtre est baptisé par Herman et Chomsky l'anti-communisme; cette dénomination est à l'évidence marquée par la conjoncture américaine: elle renvoie en fait, et plus largement, à l'hostilité des médias à l'endroit de toute perspective de gauche, socialiste, progressiste, etc.

Un des intérêts non négligeables d'un tel modèle est qu'on peut le soumettre à l'épreuve des faits. Chaque fois, et avec une remarquable constance, les observations sont alors largement conformes aux prédictions du modèle. En pratique, cela signifie notamment, si l'on se place du point de vue de la démocratie participative, d'une part que des faits qui devraient absolument être connus de tous ne le sont pas ou trop peu, d'autre part que des interprétations des événements qui devraient être entendues et discutées ne le sont pas ou trop peu.

Voici un exemple de ce que je veux dire, pris dans l'actualité récente mais recueilli dans les médias alternatifs — plus particulièrement sur Z Net, une des plus riches et fiables sources d'informations alternatives. L'armée américaine utilise — et utilisera dans les années à venir — un nombre tellement énorme de munitions que ses fournisseurs habituels, aux Etats-Unis, ne suffisent plus à la tâche : elle a donc fait appel à des compagnies étrangères pour lui fournir ses munitions; parmi les heureuses élues on compte SNC Technologies et son usine située à Le Gardeur, laquelle appartient à Lavalin. Je soumets que ce fait est important et qu'il nous concerne tous, qu'il devrait être connu et discuté : or, il ne l'est pas et, je le crains, ne le sera pas¹.

Si je devais donner en un mot la conclusion des recherches menées à l'aide du modèle propagandiste des médias, je la formulerais ainsi.

Qu'il s'agisse de commerce, de libre-échange, d'accords internationaux, de globalisation de l'économie, de la décision d'entrer ou non en guerre, de politique internationale et nationale, de questions relevant du bien commun, de la santé, de l'écologie ou de l'éducation, au fil des ans, avec une constance aussi prévisible que remarquable, les grands médias corporatistes ont, sur chacun de ces sujets et sur mille autres aussi cruciaux, tendu à exposer, défendre et propager le point de vue des élites qui possèdent ces mêmes médias et des élites politiques, qui est bien souvent exactement le même. Qui s'en étonnerait? Mais tout cela ne peut manquer d'aboutir à une sérieuse limitation de la portée du débat démocratique voire à sa profonde dénaturation. À une démocratie de participants qui sont simultanément gouver-

nants et gouvernés se substitue une démocratie de spectateurs sommés de regarder ailleurs ou d'acquiescer.

Il fut un temps, c'était hier, où les journalistes se targuaient d'avoir pour mission d'inquiéter les satisfaits et de satisfaire les inquiets : les médias corporatistes semblent aujourd'hui se contenter de satisfaire les satisfaits tout en décervelant tous les autres. Disons-le parce que c'est vrai : c'est alors à une nouvelle trahison des clercs qu'on assiste. Comment envisager la résistance ? C'est la question à laquelle je veux pour finir essayer de répondre.

Avenues de résistance

Je propose modestement quatre voies d'action qui me paraissent pouvoir être empruntées par tous les citoyens soucieux de la santé du débat démocratique

La première concerne les médias alternatifs.

Il est en effet du devoir de ceux et celles qui partagent ce que j'appellerais un éthos démocratique de défendre et soutenir la presse alternative. Celle-ci existe c'est vrai, mais, et il faut le dire, d'une existence fragile et précaire. *Recto Verso*, une de plus vieilles publications indépendantes, vient de mourir. Les autres médias alternatifs sont typiquement de santé à tout le moins fragile. Il faut les appuyer, les lire, les diffuser.

Il va sans dire que la publication où vous lisez ces lignes est du nombre de celles qu'il faut appuyer, par exemple en s'abonnant. Il est important d'y insister d'autant qu'Internet a créé chez bien des gens l'illusion, dangereuse et même *informaticide*, de la gratuité des informations alternatives. Cherchant à se passer de publicité, soucieux de leur indépendance, ces médias ont par le fait même, et plus que tous les autres, besoin du support de leurs lecteurs et lectrices pour continuer à exister.

Voici quelques-uns des médias alternatifs québécois qui ont besoin de tout l'appui qu'il pourront obtenir: Le Couac, L'Aut' Journal, Le Mouton noir, À Bâbord! L'Union paysanne, sans oublier des radios et des télévisions communautaires, la presse étudiante, la presse syndicale, la presse communautaire indépendante, celle des ONG et des groupes d'action (écologistes, féministes, et ainsi de suite) ainsi que des Médias électroniques comme CMAQ, La Tribu du Verbe, Indymedia, Altermédia.

Ce besoin est d'autant plus pressant que, chose incroyable, les grands groupes médiatiques sont, eux, subventionnés par le Patrimoine Canadien, parfois à hauteur de

millions de dollars. (On consultera à ce propos le tableau reproduit plus haut).

Ma deuxième avenue est celle de la critique des médias dominants.

Je pense que tous ceux qui prennent conscience des enjeux dont j'ai parlé devraient réagir de manière forte et constante à ce qu'ils entendent dans les médias, en s'adressant directement à eux par le biais du téléphone, d'Internet, de lettres et par tous les autres moyens qui leur sembleront efficaces. Il est à cet égard grand temps qu'au Québec se mette sur pied un Observatoire des médias, citoyen et non-partisan, qui aurait pour fonction de coordonner des actions de vigilance médiatique et de protestation contre les déformations, partis pris, mensonges et omissions qui s'y commettent. Je tiens à dire que ces démarches doivent s'étendre à la radio et la télévision d'État si et quand elles n'accomplissent pas leurs mandats. J'ai soutenu pour ma part, et je maintiens, que la télévision d'État a, depuis quelques années, scandaleusement trahi ce mandat par son télé journal.

Ma troisième proposition est d'inviter ceux et celles que ces questions préoccupent à rappeler, inlassablement, ce qui se joue ici.

Cette tâche pédagogique est cruciale. Car je crains fort qu'on ne soit collectivement, hélas, en passe d'oublier ce qui est en jeu ici. C'est du moins ce qu'invite à conclure ce qui s'est passé en 2001. Cette année-là, en effet, lors de l'achat du groupe Unimédia (les quotidiens *Le Soleil*, *Le Quotidien* et *Le Droit*) par Gesca, en 2001, le gouvernement québécois mit sur pied une Commission parlementaire portant sur les impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias. Or très peu de voix se sont exprimées pour dénoncer la poussée concentrationnaire que constituait cette transaction : mais il faut être singulièrement aveugle à ce que signifie et suppose l'existence d'une véritable démocratie pour ne pas s'être inquiété de cette transac-

tion. Il semble que la majorité des observateurs partagent le point de vue du Premier ministre d'alors, Bernard Landry, qui déclara: « Qu'un gouvernement intervienne de façon législative dans un cas de concentration de presse, aujourd'hui, serait en dehors des normes occidentales ».

Il serait dramatique que nous en soyons arrivés à un tel point d'amnésie qu'on ne comprendrait plus la simple idée que la liberté d'expression signifie bien plus que la possibilité que nos opinions propres et chéries soient exprimées, qu'elle réclame que la gamme la plus large des opinions soit entendue. Je tiens à le dire : la facilité avec laquelle nos élites ont condamné la censure de CHOI FM me semble un phénomène inquiétant témoignant peut-être de la difficulté, troublante quand elle frappe toute l'élite présumée d'une collectivité (journalistes, politiques et universitaires et ainsi de suite), à justement distinguer entre le fait d'être d'accord avec un point de vue (pour ma part et pour ce que j'en ai entendu, cette radio me semble ignoble) et le fait qu'on ne peut faire taire une voix simplement parce qu'on n'aime pas ce qu'elle dit. Les réactions des élites à la censure contre CHOI FM ont quoi qu'il en soit ressemblé à s'y méprendre à celles d'une classe de gens finalement assez disposés à admettre la censure, peut-être justement parce qu'ils contribuent déjà à ce qu'une censure existe et s'exerce.

Ma quatrième et dernière proposition s'adresse directement aux centrales syndicales du Québec.

Elles ont en effet un rôle crucial à jouer ici, un rôle citoyen et qui dépasse largement la seule défense corporatiste des intérêts de leurs membres. Ce rôle, elles le joueraient si elles acceptaient d'appuyer et de contribuer à la mesure de leurs moyens à la mise sur pied d'un quotidien indépendant au Québec, d'un quotidien qui serait indépendant même de ces centrales. Elles seules en tout cas disposent des ressources permettant de réaliser cette tâche, désormais vitale pour la démocratie. ▼

Normand Baillargeon enseigne les fondements de l'éducation à l'UQAM et signe régulièrement des articles dans la presse alternative québécoise. Il vient de faire paraître : *Trames. Esthétique / Politiques*, (Éditions Nota Bene, Québec 2004) et, en collaboration avec Chantal Santerre, une traduction accompagnée d'un appareil critique des *Mémoires d'un esclave*, de Frederick Douglass (Lux, Montréal, 2004).

NOTE

1. Notons ici au passage que si, dans le cas de la guerre menée contre l'Irak, les médias des grandes corporations ont, dans une certaine mesure, exprimé des points de vue moins unanimistes que dans le cas d'autres guerres impérialistes récentes, cela reflète simplement le fait que dans ce dossier les élites elles-mêmes étaient justement partagées sur l'opportunité de cette guerre.

« Éducation à la religion » une réédition de *Voies et impasses*

Le Comité sur les affaires religieuses propose de placer l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs sous la tutelle de la religion.

Daniel Baril, vice-président du Mouvement laïque québécois

On croyait commencer à voir le bout du tunnel de l'impasse de l'enseignement religieux à l'école, mais c'est à nouveau partie remise. L'avis du Comité sur les affaires religieuses rendu public le 2 juin dernier amène les tenants de l'enseignement religieux à reprendre d'une main ce qu'ils font mine de donner de l'autre.

Rappelons que le Comité a proposé que les enseignements religieux catholique et protestant (actuellement optionnels et offerts en parallèle avec l'enseignement moral) soient remplacés par un programme obligatoire pour tous comportant deux volets, soit l'« éducation à la religion » et l'enseignement moral.

Selon les auteurs de l'avis, l'éducation à la religion se distingue de l'enseignement religieux confessionnel et de l'enseignement culturel des religions, ces deux approches étant rejetées par le Comité. Le concept d'éducation à la religion est fondé sur le fait que le religieux représente, pour certaines personnes, une composante intime de leur expérience du monde et de leur identité et oriente leur vision de soi et leurs relations avec autrui. Puisque la religion représente pour ces personnes le moule de la socialisation, l'éducation à la religion a donc sa place à l'école.

Si vous avez compris de cette définition que l'éducation à la religion revient à de l'enseignement religieux, vous avez tout compris. Si les auteurs ne sont pas parvenus à nous dire en quoi leur nouveau concept se distingue sur le plan théorique, on ne voit pas comment les choses vont se distinguer du statu quo dans la pratique.

Le Comité sur les affaires religieuses, héritier des comités catholique et protestant du Conseil supérieur de l'éducation, n'a en fait que laissé tomber l'étiquette confessionnelle apposée sur l'enseignement religieux catholique et protestant. Cette étiquette était une coquille vide; pendant 25 ans, le Comité catholique nous a en effet répété que l'enseignement religieux n'était pas doctrinal mais anthropologique. Autrement dit, l'enseignement religieux catholique et l'enseignement religieux protestant étaient des frères jumeaux. Catholiques et protestant se sont donc entendus pour laisser tomber leur appellation respective qui, de toute façon, ne pouvait plus être maintenue avec la déconfessionnalisation des commissions scolaires et des écoles.

Ce faisant, le Comité propose une réforme qui permettra d'abolir le recours aux clauses dérogatoires des chartes canadienne et québécoise, recours rendu nécessaire pour protéger les privilèges discriminatoires dont les catholiques et les protestants ont bénéficié depuis la

Confédération. Les responsables de l'enseignement religieux n'ont fait ici que se plier, bien tardivement, aux avis maintes et maintes fois répétées par la Commission des droits de la personne qui a toujours condamné le recours aux clauses dérogatoires protégeant la confessionnalité scolaire.

L'enseignement religieux étant libéré de sa coquille confessionnelle, les membres du Comité en concluent que cet enseignement pourra dorénavant être obligatoire pour tous. Cette conclusion relève de la courte vue, après qu'ils aient pris soin de distinguer l'éducation à la religion de l'enseignement culturel des religions proposé par le rapport Proulx et après nous avoir dit que la religion structure la vision du monde et les rapports avec autrui.

Tout le discours justificatif de l'éducation à la religion apparaît comme une redite du discours développé par le Comité catholique au cours des années 70 dans *Voies et impasses* afin de justifier le maintien de l'enseignement religieux à l'école. À cette époque, le Comité catholique se basait sur l'argument éducatif qui disait ceci : étant donné que la religion contribue à la formation de la personne, une éducation sans religion serait une éducation incomplète, donc l'enseignement religieux a sa place à l'école.

L'avis du Comité sur les affaires religieuses est de la même mouture : « *il ne fait pas de doute que l'éducation à la religion peut apporter une contribution particulière à la formation de la conscience personnelle et sociale de l'élève. [...] L'éducation à la religion poursuit une finalité explicite importante d'éducation à la citoyenneté.* » Au nom de cette vision des choses, le Comité a donc fait de la formation de la personne et de l'éducation à la citoyenneté les finalités de l'éducation à la religion! Autrement dit, on range l'éducation aux valeurs sous le chapeau d'une approche religieuse et spiritualiste des valeurs et de l'engagement social.

La voie à prendre nous apparaît exactement l'inverse. L'éducation aux valeurs et à la citoyenneté de même que l'enseignement de la morale humaniste se suffisent à eux-mêmes et n'ont pas à être sous la tutelle d'une conception spiritualiste de la personne. Un tel cours visant à former des citoyens responsables, à développer le sens critique et l'autonomie, à nourrir la recherche de sens a certes sa place à l'école, de même qu'un cours de philosophie adapté aux enfants. C'est dans ce type de cours que l'apport des religions à la socialisation pourrait être abordé, et non l'inverse. ▼



Henri Laberge

Confessionnalité et laïcité dans l'histoire du Québec

Première partie

La Nouvelle-France

Sous le régime français (de 1608 à 1760), la colonie québécoise était officiellement catholique. La volonté souveraine du roi de France en avait décidé ainsi. À cette époque, en occident, il était admis que la religion du roi commandait la religion de ses États.

Le gouvernement de la Nouvelle-France ainsi que l'ensemble de ses fonctionnaires étaient, bien sûr, catholiques d'obédience gallicane, c'est-à-dire qu'ils reconnaissaient et défendaient la suprématie du roi sur l'Église de France à laquelle se rattachait notre clergé local. C'est le roi de France qui désignait l'évêque de Québec, qui autorisait l'établissement des communautés religieuses (missionnaires, enseignantes ou hospitalières) et qui concédait des propriétés dont les revenus devaient permettre à l'Église d'exercer les fonctions qui lui étaient dévolues. Celles-ci étaient vastes et importantes : l'éducation, les hôpitaux, les oeuvres de bienfaisance, la christianisation et la francisation des Amérindiens, l'administration des actes de l'état civil (confondus avec les sacrements du baptême, du mariage et de l'extrême-onction), l'identification de méfaits publics tels que le blasphème et l'hérésie, etc. Exerçant des fonctions qui relèvent aujourd'hui principalement des compétences législatives majeures de l'État québécois et auxquelles est affectée la plus grande partie de son budget, l'Église était alors, bel et bien, un rouage essentiel du gouvernement de la colonie.

L'Évêque de Québec siégeait de droit au Conseil souverain de la Nouvelle-France à côté du gouverneur (responsable surtout des relations extérieures, de la défense du territoire et des traités de paix) et de l'intendant (équivalent d'un ministre des finances, de la justice, de la sécurité publique, de la voirie, des travaux publics, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et des pêcheries). En plus de ses attributions législatives, ce conseil avait surtout juridiction comme tribunal suprême de la Nouvelle-France en matières tant civiles que criminelles. Il y avait donc un partage fonctionnel des compétences politiques entre les trois principaux magistrats (gouverneur, évêque et intendant) et participation des trois au pouvoir législatif résiduaire ainsi qu'aux fonctions judiciaires suprêmes.

Dans la plupart des cas, les querelles entre le gouverneur et l'évêque ou entre l'évêque et l'intendant doivent être vues moins comme frictions entre l'Église et l'État que comme compétitions entre des branches concurrentes du gouvernement de la colonie. Sans doute, les débats théoriques entre les tendances gallicane (insistant sur la suprématie du roi) et ultramontaine (plus portée à affirmer la suprématie du pape), n'étaient pas complètement méconnus, mais, dans l'esprit de la plupart des acteurs, pour l'essentiel, l'Église et l'État ne faisaient qu'un. À peu près personne n'était en mesure de seulement formuler quelque revendication dans le sens de la séparation de l'Église et de l'État.

La « Province of Quebec »

La conquête britannique et le Traité de Paris (1763) allaient changer de façon radicale le statut confessionnel de notre pays. La « Province of Quebec » devenait officiellement anglicane, malgré le fait que l'immense majorité de sa population demeurait catholique.

Désormais, seul l'évêque anglican aurait droit de porter le titre d'évêque. D'immenses terres sont accordées au clergé protestant pour lui assurer les revenus nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Des institutions d'enseignement précédemment tenues par le clergé catholique sont confisquées. Conformément à la loi anglaise (en vigueur aussi en Irlande), seuls les sujets protestants peuvent accéder à des fonctions publiques. Tous les fonctionnaires doivent prêter le Serment du Test, qui exclut les catholiques.

La proclamation royale de 1763 abolissait d'ailleurs, d'un trait de plume, toutes les lois précédemment en vigueur pour les remplacer en bloc par la Loi d'Angleterre. Ce qui plaçait à peu près tous les anciens habitants dans l'insécurité juridique. La fragilisation de la situation des seigneurs jointe aux vexations subies par le clergé catholique et aux difficultés de mise en application par les fonctionnaires de la Proclamation royale entraîna la formation de ce qu'on a appelé le French Party, cristallisation des intérêts convergents du clergé catholique, de l'aristocratie terrienne et de l'entourage du gouverneur britannique. Cette alliance conjoncturelle profita également du mouvement insurrectionnel américain pour obtenir la Loi sur le Québec (Quebec Act) de



1774. Celle-ci rétablit la Coutume de Paris comme loi fondamentale en matière de droit civil, protège les privilèges seigneuriaux et redonne à l'Église catholique, avec sa liberté de fonctionnement, le droit de percevoir la dîme (y compris par la contrainte juridique).

L'Église anglicane demeure la seule officielle et conservera ce statut unique jusque vers le milieu du 19^e siècle. Mais en pratique, elle partagera avec l'Église catholique le statut officieux d'une des deux religions reconnues (ou établies).

La Loi sur le Québec de 1774 agrandissait considérablement le territoire de la colonie, lui faisant inclure la région des Grands Lacs et la Vallée de l'Ohio. Or, les Américains nouvellement indépendants conquièrent la Vallée de l'Ohio et les Loyalistes (ces Américains qui ne voulaient pas de la république et ne juraient que par le roi) se firent concéder, par le pouvoir britannique, des terres canadiennes, notamment dans ce qui allait devenir l'Ontario. Ces Loyalistes ne voulaient pas avoir quitté leur pays d'origine pour s'établir dans une contrée où la Coutume de Paris était la règle. D'où les revendications séparatistes ontariennes qui aboutirent, en 1791, à la création de deux provinces distinctes : le Haut-Canada et le Bas-Canada.

Le Bas-Canada

La Loi constitutionnelle de 1791 instituait un parlement à Québec, composé du gouverneur britannique, du Conseil législatif et de l'Assemblée législative. Pour devenir une loi, un projet de loi devait obtenir l'assentiment des trois composantes du Parlement. Par ailleurs, le pouvoir exécutif appartenait au gouverneur. Celui-ci était nommé par le gouvernement britannique et il lui appartenait de désigner les membres du conseil législatif et du conseil exécutif. Le régime institué en 1791 était donc une démocratie tronquée et truquée, pour permettre au gouverneur de bloquer, directement ou par l'entremise des deux conseils à sa dévotion, la mise en oeuvre des résolutions adoptées par l'assemblée élue. Cette dernière, dans les premières années de son apprentissage parlementaire, s'est montrée relativement collaboratrice. Mais les frustrations accumulées devaient l'amener à durcir ses positions. Le parti patriote, qui représentait la grande majorité de la population, se fit le porteur de revendications démocratiques, nationales et laïques.

Dans le domaine de l'éducation, le gouverneur proposa en 1800, la Loi sur l'Institution royale, officiellement sous contrôle de l'exécutif, mais dont la direction effec-

tive revenait à l'Église anglicane. Son objectif était d'ouvrir des écoles dans tous les villages pour enseigner d'abord l'anglais et ensuite les rudiments des sciences. La loi fut votée, malgré ses graves défauts. L'opposition du clergé catholique fit en sorte que ses résultats furent mitigés. Pour rétablir un équilibre entre les deux religions, une autre loi, connue sous le nom de Loi sur les écoles de fabriques, autorisa les paroisses catholiques à fonder leurs propres écoles. Cette deuxième loi n'eut pas beaucoup plus d'effets que la première.

C'est alors que, à l'instigation du parti patriote, fut votée, en 1829, la Loi sur les écoles de syndic, laquelle instituait, pour la première fois, un système scolaire laïque établissant l'accessibilité universelle à l'éducation de base et la gratuité scolaire.

« Dès l'adoption de la nouvelle loi, l'éducation connaît un formidable essor dans le Bas-Canada. En 1829, dans les seules campagnes, 262 nouvelles écoles, fréquentées par près de 15 000 élèves, sont fondées. L'année suivante, on dénombre 752 écoles et près de 38 000 élèves. En 1831, on atteint 1216 écoles et plus de 45 000 élèves. (...) Le taux de fréquentation scolaire, qui n'était que d'un enfant sur 15 avant 1829, passe en quelques années à un enfant sur trois. » (Pierre Graveline : *Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec*). En 1836, on peut compter 1372 écoles du syndic, publiques et non confessionnelles contre à peine 68 écoles de fabrique catholiques et 22 écoles relevant de l'Institution royale (sous gouverne anglicane).

Ce formidable essor de l'école publique laïque fut interrompu en 1836 lorsque le Conseil législatif (nommé par le gouverneur) décida, par mesure de représailles contre l'Assemblée législative (élue), de lui refuser le vote des crédits pour les écoles de syndic. Le 1^{er} mai 1836, les journaux patriotes paraissent encadrés de noir, en signe de deuil, pour manifester leur réprobation face au geste ignoble du Conseil législatif. De 1836 à 1840, l'école publique ne sera plus financée. Les quelques écoles qui subsistent le font sur une base bénévole. La condamnation à mort de l'école publique laïque par le parti bureaucrate est une des causes des rébellions de 1837 et 1838.

En 1838, à Napierville, le chef patriote Robert Nelson proclame l'indépendance de la République laïque du Bas-Canada, qui n'aura vécu que quelques heures et sur une très petite partie de territoire. ▼

Henri Laberge, passionné par l'histoire, est retraité du syndicalisme, mais demeure un citoyen actif à Salaberry-de-Valleyfield. Il a également été président du Mouvement laïque québécois.

Le mariage gai

Gaétan Breton

L'ÉGLISE N'A RIEN À VOIR LÀ-DEDANS, L'ÉTAT NON PLUS

La question du mariage gai a soulevé bien des commentaires autant au Canada qu'aux Etats-Unis dans les derniers mois. Même Denise Bombardier y est allée de ses commentaires homophobes-chrétiens, pour finir, à bout d'arguments, par refuser le mariage gai parce qu'une telle union ne pouvait pas produire d'enfants. Voilà bien un argument digne d'un curé de paroisse du début du siècle dernier.

Dans cette controverse, les Églises sont venues tenir un discours d'une teneur similaire. Les enfants sont la justification du couple et la raison acceptable pour « commettre » l'acte sexuel. Ce discours passéiste est arrimé à une conception patriarcale de la famille qui devient, en fin de compte, la prison de la femme et souvent aussi, disons-le après Alice Miller, celle des enfants.

Proclamer le droit des gais de se marier est pourtant prendre le problème par le mauvais bout. La question qui devrait précéder serait tout autre : que fait l'État dans la « business » des mariages ? Comment un État supposément laïque peut-il « célébrer » des mariages ? En quoi y a-t-il là quelque chose à célébrer pour un État laïque ? La religion est une affaire privée; les gens peuvent participer aux rites de leurs choix et les églises peuvent établir les règles qu'elles veulent. Mais, sur quelle base l'État peut-il « célébrer » un mariage ? Sur une vieille conception judéo-chrétienne de l'union qui survit à tout projet de séparation de l'Église et de l'État et ceci, dans la plupart des pays occidentaux.

La non-demande en mariage

Georges Brassens

Ma mie, de grâce, ne mettons
Pas sous la gorge à Cupidon
Sa propre flèche
Tant d'amoureux l'ont essayé
Qui, de leur bonheur, ont payé
Ce sacrilège...

Refrain :

J'ai l'honneur de
Ne pas te de-
mander ta main
Ne gravons pas
Nos noms au bas
D'un parchemin

Si l'État renonçait à se mêler de faire des mariages, il n'y en aurait plus ni de gais ni d'autres sortes, ce qui rendrait un peu de logique au système et instaurerait une égalité qui n'existe pas. Les gais veulent se marier, parce qu'ils veulent, et c'est leur droit, profiter du statut social que confère le mariage. Ils veulent aussi faciliter la reconnaissance des relations pour la cession de droits sur les pensions ou autres actifs faisant partie de ce qu'on nomme dans la loi le patrimoine familial, redonnant ainsi au père le rôle de pourvoyeur et de chef de la famille (le patrimoine est ce qui vient du père). Pour les questions d'héritage de biens ou de pension, la reconnaissance des conjoints de fait a grandement facilité la question et quelques petits aménagements pourraient encore améliorer la situation sans qu'on ait besoin de passer par le mariage.

En se retirant du mariage, l'État pourrait encourager la signature de contrats privés entre conjoints de quel-ques sexes que ce soit. De tels contrats sont alors exécutés par la cour en cas de défaut d'une des parties. La société n'a absolument pas besoin de se donner un simulacre de cérémonie religieuse pour reconnaître une union pour des fins légales et si les choses se font

ainsi un peu partout et depuis fort longtemps, c'est que les structures mentales sont très difficiles à éradiquer.

En éliminant le mariage, nous éliminons du même coup le divorce et tout ce qui s'en suit. Évidemment, les familles continueront d'être brisées par les séparations, mais les questions juridiques qui les entourent seront singulièrement simplifiées, ne serait-ce que dans l'esprit de ceux qui en décident. Par exemple, le bris d'un contrat privé d'association entre deux hommes d'affaires n'entraîne pas de jugement moral de la part du juge. Le divorce a longtemps été jugé sur des bases sentimentales qui n'avaient rien à voir avec ce qui devrait exister dans une cour laïque, mais qui relevaient des préjugés religieux de juges reconnus par ailleurs pour leur conservatisme et leur attachement aux valeurs familiales traditionnelles.

Il est donc temps de remettre les choses à leur place. L'Église n'a pas à venir dire à l'État ce qu'il doit faire au nom d'une conception de ce que devrait être une famille. Mais, de son côté, l'État doit appliquer ses propres principes et, même si ça semble révolutionnaire, sortir de ses schèmes de pensée religieux dont la célébration du mariage est un bon exemple. ▼

— — — — —
 Gaétan Breton, Dr en Sciences comptables, est professeur à l'Université du Québec à Montréal et vice-président finances de la Coalition *Eau Secours* !



Alarie Legault Hénault

▪ A V O C A T S ▪

Luc Alarie

lucalarie@alarielegault.ca

Téléphone: (514) 527-0371 ▪ Télécopie: (514) 527-1561
 801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100 Montréal, QC, Canada H2L 1K7



Bernard Cloutier

Afficher ses couleurs

Les athées : nombreux mais super discrets

Les non-croyants sont nombreux au Québec, mais ils sont tellement discrets qu'ils passent inaperçus. Selon le recensement de 2001, il y a plus de « sans religion » au Québec (413 000), que de protestants (335 590). Les incroyants occupent le second rang (6,3%) après ceux qui se sont déclarés catholiques (83,2%). Les autres religions se partagent les 6,5 % restants.

Par ailleurs, une récente méta-étude par Jean Ouellette¹ sur 59 sondages effectués depuis trente ans conclut que la croyance en Dieu est en baisse non seulement et en Grande-Bretagne (56% de croyants) et en France (56,5%), mais aussi au Canada (81%), au Québec (85%), et aux USA (86%). Ces résultats sont compatibles avec le recensement de 2001 en ce qui concerne les 16 pour cent de sans religion au Canada, mais pas en ce qui concerne le Québec. Il est légitime de se demander pourquoi les sans-foi du Québec se sont sentis moins à l'aise d'avouer formellement leur irréligion aux recenseurs de l'État (6,3%) qu'aux entreprises qui ont produit les sondages étudiés par Jean Ouellette (15%).

Il semblerait que les mécréants du Québec aient préféré rester plus discrets envers les autorités gouvernementales qu'envers les sondeurs d'opinion. C'est comme s'ils craignaient de se trouver exclus de la bonne société malgré toutes les garanties constitutionnelles des droits de la personne, alors que les libres penseurs de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon n'ont pas ressenti de gêne pour se déclarer représentant respectivement 19%, 30% et 33% de leurs populations.

Serait-ce que la révolution tranquille n'a pas su extirper de notre inconscient collectif tout l'opprobre que la Sainte Église nous a inculqué envers les termes athée, non croyant, sans-foi, irréligieux, libre-penseur et autres du genre? Plus de 31 pour cent des Québécois ne vont jamais dans un lieu du culte² mais peu l'affichent. Je comprends ça, personnellement, ça m'a

pris un certain temps pour me sentir tout à fait à l'aise de me dire athée. Maintenant, j'ai l'impression d'avoir gagné mes galons et je suis fier de m'afficher sous toutes ces épithètes jadis péjoratives.

Le mouvement des brights

Ça faisait déjà quelque temps que je déplorais la tendance des athées québécois à rester dans l'ombre « pour ne pas faire de peine à grand-mère qui ne comprendrait pas » lorsque j'ai pris connaissance du mouvement des brights créé en Californie au printemps 2003. Je n'aimais pas beaucoup le terme brights, mais j'ai vite compris qu'il se passait quelque chose d'important auquel je voulais participer.

Les athées, libres-penseurs et autres mécréants, étaient enfin en train de sortir de l'ombre à l'instar des gais qui se sont vu reconnaître une place respectable dans la société après avoir affiché leurs couleurs en grand nombre. Le choix du terme positif gai (pour remplacer tapette, fifi, pédale et leurs équivalents également péjoratifs dans d'autres langues) a sans doute joué un rôle capital dans la lutte des homosexuels et lesbiennes pour la reconnaissance de leurs droits.

C'est le pari que fait le mouvement des brights qui a été aussitôt appuyé par nombre de scientifiques reconnus dont, entre autres, Richard Dawkins³, Daniel Dennett⁴ et Massimo Pigliucci⁵. Le mouvement cherche à rassembler tous ceux dont la vision du monde ne comprend pas de composante surnaturelle. Il ne cherche pas à convaincre quiconque de la non-existence du monde des esprits. Il vise plutôt à « faire sortir le vote » en recensant le plus grand nombre possible d'athées, de libres-penseurs, d'incroyants et autres mécréants disposés à afficher leurs couleurs sous le vocable « bright » pour que leur influence se fasse enfin sentir. Un tel mouvement s'imposait face à la montée du fondamentalisme chrétien aux États-Unis, mais il est rapidement devenu international, car il ré-

pond à un besoin partout où les églises se mêlent encore de la politique. Après à peine plus d'un an, on trouve des brights partout dans le monde. Le mouvement a une quarantaine de succursales officielles, dont la moitié à l'extérieur des USA, et « Brights Meetup »⁶ organise des réunions mensuelles dans 240 villes autour du globe.

Au Québec, les athées avouent l'être entre eux, mais la majorité évite de prendre position publiquement. Certains m'ont dit que c'était par délicatesse pour ne pas blesser des croyants, mais je pense que c'est plutôt par crainte de se voir écarté. En principe, les droits de la personne sont respectés au Québec mais, en pratique, aucun député ne s'est encore fait élire en avouant ouvertement être athée.

Nous, les athées, sommes des citoyens mais pas tout à fait autant que les croyants. Et pourtant, nous sommes nombreux! Je parie que nous sommes bien plus nombreux que les gais dont les préférences sexuelles sont mieux respectées au Québec que notre choix de ne pas croire en Dieu!

C'est parce qu'eux, ils ont eu le courage d'afficher leurs couleurs et ils ont appris à être fiers de ce qu'ils sont.

À nous maintenant de sortir de l'ombre et d'être fiers d'être athées pour ne plus avoir à subir même la plus subtile des discriminations. Le mouvement des brights nous en donne l'occasion de le faire sans parader dans les rues. Il suffit de prendre position en s'inscrivant gratuitement comme « bright » soit sur le site international <http://www.the-brights.net> ou bien sur le site québécois <http://brightsquebec.org> qui vous donne l'occasion d'exprimer par écrit ce qu'être un bright représente pour vous.

Pensez-y, si seulement un sur dix des non-croyants québécois se déclarait être un bright, ça ferait de 40 000 à 100 000 voix! Il est évident que les interventions du Mouvement laïque québécois auraient beaucoup plus de poids si elles étaient ouvertement appuyées par autant de citoyens fiers de leurs opinions. ▼

Bernard Cloutier est hôte des réunions de brights tenues à Montréal et concepteur du site Web des brights au Québec : <http://brightsquebec.org>. Grand voyageur, il nous révèle ses impressions et ses réflexions sur ses nombreuses excursions à travers le monde. Consultez son site Web personnel www.berclo.net.

Références :

1. Jean Ouellette : <http://www.libre-pensee.qc.ca/modules.php?name=News&file=article&sid=24>
2. François Berger : http://www.francoisassise.homestead.com/pratique_religieuse.html
3. Richard Dawkins : <http://www.world-of-dawkins.com>
4. Daniel Dennett : <http://ase.tufts.edu/cogstud/~dennett.html>
5. Massimo Pigliucci : <http://www.rationalyspeaking.org>
6. Brights Meetup : <http://brights.meetup.com>

Un/une **BRIGHT**

Une personne dont la vision du monde ne comporte pas d'éléments surnaturels.

Le mouvement international des *brights* a pour objet de réunir tous ceux qui correspondent à cette définition de façon à améliorer leur situation dans la société.

Vous ne croyez pas en Dieu ?

Alors vous êtes un/une **BRIGHT !**

Affichez vos couleurs ici : <http://brightsquebec.org>

Revue de lecture

L'Idée libre

Ayant eu l'occasion de lire *l'Idée Libre*, revue de la Libre Pensée en France, numéro 266, titré *Liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État, bigoterie, athéisme aux États-Unis*, j'ai trouvé des articles très intéressants sur tous ces sujets, fait la connaissance de personnages comme James Madison, Joseph Weydemeyer, Robert G. Ingersoll, mais aussi de Frank Zappa, libre penseur. Plusieurs articles traitent de l'Église catholique et sa doctrine sociale dans l'Amérique de la Grande Dépression et de ses rapports avec le mouvement ouvrier américain. Philippe Besson traite de la situation actuelle dans « A Nation under God » ? et des options offertes au peuple des États-Unis.

On peut s'abonner à cette revue en écrivant à Martine Bayard, Fédération Nationale de la Libre Pensée, 10-12, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75000 Paris.

Lotomatique

Le MLQ s'est joint à des centaines d'autres organismes sans but lucratif qui participent au système Lotomatique de Loto-Québec afin d'obtenir des ristournes sur les abonnements. Les personnes qui achètent déjà des billets de loterie peuvent maintenant aider financièrement le MLQ en utilisant les formulaires de Lotomatique distribués avec nos publications.

Bonne chance à nous tous !

Courrier des lecteurs

Science, religion et humanisme

**Jacques Bovet, professeur (retraité)
de biologie à l'Université de Laval**

Tout en étant d'accord avec l'essentiel de l'« Opinion » de Gérald Blanchard (*Cité Laïque* 1, p. 15), à savoir que science et religion ne sont pas conciliables, je voudrais émettre deux petits commentaires au sujet de ce texte.

1. Parlant des comportements religieux, G. Blanchard dit que « diverses hypothèses s'inspirant de la théorie de Darwin peuvent déjà nous aider à associer ces comportements à des mécanismes adaptatifs sélectionnés pour faciliter la survie de notre espèce » (je souligne). Mon commentaire est que la notion selon laquelle la fonction de la sélection naturelle est de faciliter la survie d'une espèce n'a plus cours depuis une bonne trentaine d'années. Elle a été remplacée par celle presque universellement acceptée de nos jours que la sélection naturelle favorise ce qu'on appelle l'aptitude (en anglais: fitness) d'un individu, c'est-à-dire sa capacité à propager ses gènes dans les générations futures, souvent au détriment de la propagation des gènes de ses congénères. Ce recentrage de l'action de la sélection naturelle sur l'individu et ses gènes plutôt que sur l'espèce me semble impliquer que l'humanisme (si bien décrit par ailleurs par Claude Braun dans le même numéro de *Cité Laïque* (p. 10) ne peut pas trouver une justification naturelle dans les théories courantes de l'évolution. On me permettra d'ajouter que l'humanisme n'a certainement pas besoin d'une telle justification pour être néanmoins une idéologie tout à fait respectable et acceptable. Pour plus de détails sur l'état actuel de la théorie de Darwin, on lira avec profit le livre de Cyrille Barrette: *Le Miroir du monde; Évolution par sélection naturelle et mystère de la nature humaine* (Éditions Multimondes, Sainte-Foy, 2000; ISBN: 2-921146-97-5).

2. Plus loin dans son article, G. Blanchard cite Daniel Baril: « Dès que l'on reconnaît qu'elles [la science et la religion] ne répondent pas aux mêmes questions (le comment et le pourquoi), ... comment pourraient-elles être complémentaires ? ». Telle que je la comprends, cette citation exprime l'idée assez répandue que la science s'occupe uniquement du comment des choses et non de leur pourquoi. Cette idée est fautive. Comme le dit très justement G. Blanchard, « la science prétend que tout ce qui existe [...] peut [...] être compris en terme de relations de causes à effets entre des phénomènes naturels ». Une discipline qui cherche à expliquer les causes et les effets de ses objets d'étude peut difficilement se passer de poser des questions « pourquoi » (et si possible d'y répondre) !



Science et religion conciliables ?

Gérald Blanchard répond aux commentaires de Jacques Bovet de la page précédente.

Je suis d'accord avec votre mise au point en autant qu'elle apporte plus de précision à l'état des théories s'inspirant de la théorie de l'origine des espèces par la sélection naturelle de Darwin. Quand j'évoque les diverses hypothèses s'inspirant de cette théorie, je veux, pour l'essentiel, suggérer une approche qui tente d'expliquer des phénomènes en se référant en partie au mécanisme ou à l'algorithme impersonnel qu'est la sélection naturelle. Ce qui m'importait, pour renforcer mon argument, c'est que ces hypothèses ne soient pas fondées sur des présuppositions selon lesquelles les phénomènes en question existeraient pour une fin ou, encore, que le produit d'un tel processus pourrait être assimilé à la réalisation d'un but ou d'une intention. Je prenais pour acquis que le lecteur acceptait d'emblée que certains comportements, telle la religiosité, pouvaient être envisagés comme étant le résultat d'un processus de sélection naturelle, le critère de sélection étant sa valeur de survie. Quant à l'existence d'une théorie évolutionniste qui fait l'unanimité, permettez-moi d'en douter. Il y a une littérature abondante sur le sujet et on parle plutôt d'une synthèse qui est, selon Ernst Mayr, un « work in progress » (One Long Argument, Charles Darwin and the Genesis of Modern Evolutionary Thought, 1991).

En ce qui concerne la juxtaposition des mots « pourquoi » et « comment » dans la citation attribuée à Daniel Baril, il s'agit d'une question de sémantique. Afin d'appuyer la thèse voulant qu'il y aurait une différence irréconciliable entre deux modes d'enquête, religieux et scientifique, les deux prétendant produire des vérités, j'ai voulu souligner que l'objet du discours scientifique est d'expliquer les phénomènes sans référence à une autorité autre que l'expérience et la raison. Ainsi, le « pourquoi » en question est celui qui sert à poser des questions du genre : Pourquoi le monde plutôt que le néant? Pourquoi faut-il que les enfants meurent si jeunes ? Pourquoi le mal existe-

t-il ? Pour un matérialiste, la seule réponse logique à ce genre de question est : « Pourquoi pas ? ». Et il ne s'agit pas ici de cynisme mais bien de réalisme.

Pour ce qui est du mot, « comment », celui-ci sert à poser des questions qui visent à élargir le champ de nos connaissances et, à la limite et par voie de conséquence, à trouver des moyens pour alléger la souffrance des êtres humains et à faciliter leur épanouissement ainsi que celui des autres espèces. Autrement dit, le « comment » sert à dépister des causes proximales sur lesquelles il est parfois possible d'agir. Par ailleurs, la communauté scientifique est demeurée longtemps hétérogène en regard de ce que les philosophes appellent la téléologie, la doctrine qui prétend que le monde peut être ordonné selon des relations de moyens et de fins. Cependant, il s'en trouve peu aujourd'hui à considérer que l'évolution est un processus qui, dans le temps, va en se perfectionnant et que l'homme, comme le suggérait Teilhard de Chardin, en représente la plus parfaite réalisation.

Pour conclure, alors que je ne cherchais pas à justifier l'humanisme en le fondant sur une approche évolutionniste, néanmoins, je suis d'avis que dans la mesure où l'humanisme est naturaliste, il peut et doit s'inspirer de théories dites évolutionnistes pour expliquer les comportements des êtres humains ainsi que des autres animaux. Cela inclut l'altruisme vu comme un comportement adaptatif et servant désormais à de nombreux chercheurs pour élaborer des théories morales dites naturelles.

—————

Gérald Blanchard a été à tour de rôle enseignant, administrateur scolaire, directeur du développement pour la Fédération canadienne des enseignants, homme d'affaires, concepteur de logiciels et conseiller en gestion. Il est présentement à la semi-retraite.



Le pourquoi, l'évolution et l'humanisme

Daniel Baril réagit aux commentaires de Jacques Bovet.

Dans son commentaire (en page 23 de ce numéro), Jacques Bovet signale que si la science cherche à expliquer les liens de cause à effet entre les phénomènes, elle ne peut que difficilement éviter les pourquoi. Soit. Mais il s'agit dans ce cas de pourquoi mécaniques (je suis malade parce que j'ai attrapé un virus) et non de pourquoi existentiels (pourquoi est-ce à moi que ça arrive ?). Ces dernières interrogations ne sont pas du domaine de la science, mais de la philosophie et de la religion et c'était là le sens de mon propos rapporté dans le texte de Gérald Blanchard.

Jacques Bovet affirme par ailleurs que le fait que la sélection naturelle opère sur l'individu signifie que l'humanisme ne peut reposer sur des bases naturelles (donc adaptatives) et que l'humanisme n'a pas besoin d'une telle explication. Ceci soulève beaucoup de questions qui feront l'objet d'un plus long développe-

ment dans le prochain numéro de Cité laïque. Disons pour l'instant qu'il existe des tonnes de travaux portant sur le caractère adaptatif de la morale; l'humanisme n'est en fait que l'une des nombreuses variantes culturelles de l'altruisme social qui fonde les comportements moraux et dont la mécanique évolutionniste commence à être bien comprise. Pressé par l'espace et le temps, je réfère simplement les lecteurs au dernier numéro hors-série de juillet 2004 de la revue *Sciences et Avenir* qui pose la question « les animaux ont-ils un sens moral ? ». Malgré certains textes d'une confusion totale tout à l'image de l'incompréhension du darwinisme en France, on y trouvera l'essentiel des théories évolutionnistes de la morale, donc de l'humanisme.

Daniel Baril, journaliste et anthropologue



Les Sceptiques du Québec

Promouvoir la pensée rationnelle et l'esprit critique.

Parce qu'il est si facile de se tromper.

Venez participer à nos soirées-conférences mensuelles.

Ou abonnez-vous à notre revue sur le scepticisme.

Renseignements sur la prochaine soirée et sur la revue:

Tél.: 514-990-8099

Web: www.sceptiques.qc.ca

Vivez-vous sans Dieu ?

Témoignez de votre incroyance !



Appel à tous les sans-dieux, lancé par *Cité Laïque* La revue humaniste du Mouvement laïque québécois

Cette invitation s'adresse à tous ceux qui ne croient pas à une puissance surnaturelle et à une âme immortelle. Peut-être vous identifiez-vous comme athée, agnostique, sceptique ou « bright » ? L'étiquette a peu d'importance. Si vous n'avez pas recours au surnaturel dans votre démarche de compréhension du monde, dites-nous comment, vivant au Québec, vous vous en tirez.

Notre revue est vouée à la liberté de conscience, sans parti pris. Nous, les rédacteurs de *Cité Laïque*, soupçonnons qu'il y a une concentration importante d'incroyants parmi nos abonnés. Bien entendu, nous considérons tous les membres du Mouvement laïque québécois, quelle que soit leur philosophie, comme étant de valeur égale. Mais nous avons eu le goût de donner la parole spécifiquement aux incroyants, maintenant. À plus tard, s'ils la veulent, la parole aux autres.

On ne connaît pas grand-chose de ce que ça signifie d'être incroyant au Québec aujourd'hui. *Cité Laïque* vous propose un VOX POP sur le sujet. Faites votre témoignage sur comment, quand, où, pourquoi vous êtes devenu incroyant. Sortez du placard. Démystifiez les nombreux préjugés vous concernant. Êtes-vous amoraux ? Votre existence d'incroyant est-elle déprimante ? Êtes-vous sans espoir ? Êtes-vous sinistres ? Ne croyez-vous donc en rien ?

Profitez de l'anonymat, si vous le souhaitez, pour dire à vos concitoyens que votre athéisme, votre agnosticisme, ou votre scepticisme est d'abord pour vous une affaire de libération, une affaire de cœur, une affaire de raison, une affaire profondément intime, ou une affaire plutôt banale – votre investissement identitaire

logeant plutôt du côté de l'humanisme ou de la misanthropie, de la science ou des arts, de l'indépendance d'esprit ou de la solidarité sociale.

Soyez cocasses. Soyez drôles. Soyez prétentieux ! Dites-nous ce que votre camarade ne nous dira pas. Dites-nous sur vous ce que même votre conjoint[e] ne sait pas.

Tous vos commentaires doivent être acheminés à une seule et même adresse de courriel, adresse qui a été créée juste pour ce VOX POP et qui est anonyme (accès limité au webmestre du MLQ, et aux rédacteurs de *Cité Laïque*).

Voici l'adresse où envoyer votre témoignage :
voxpath@mlq.qc.ca

Nous publierons les témoignages les plus pertinents dans le prochain numéro de *Cité Laïque*. Notez que tout témoignage méprisant à l'égard des autres croyances sera censuré. Si les réponses sont nombreuses et informatives, nous rédigerons un recueil, que nous publierons sur le site Web du MLQ seulement. Si vous souhaitez l'anonymat, ne signez pas et votre anonymat sera respecté. Toutes vos adresses de courriel seront effacées de tous nos dossiers.

Si la réponse est suffisamment bonne, d'autres VOX POP suivront. Nous avons pensé au thème de l'euthanasie pour un VOX POP futur. Aussi, si un membre du MLQ souhaitait un VOX POP pour les théistes, nous lui apporterions notre soutien.

Au plaisir de vous lire.

Les rédacteurs de *Cité Laïque*

Sortez du Placard !
Écrivez-nous !

Conseil national du Mouvement laïque québécois

Pour l'année 2004

Président

Richard Aubert

Vice-président

Daniel Baril

Trésorier

Jean Philippe Bourdeau

Secrétaire

Lucie Jobin

Administrateurs

Luc Alarie

Joseph Aussedat

Gérald Blanchard

Claude Braun

Paul Drouin

Louis Dubé

Henri Laberge

Eugène Mouvet

David Rand

Activités

Conseiller juridique

Luc Alarie

Porte-parole

Richard Aubert

Daniel Baril

Henri Laberge

Liaison

Gérald Blanchard

Ligne téléphonique

Hélène Chapleau

Prix Condorcet

Luc Alarie

Registre des membres et courrier

Hélène Chapleau

Site Internet

David Rand

Joseph Aussedat

Louis Dubé

Revue Cité Laïque

Joseph Aussedat

Monique Bélanger

Claude Braun

Louis Dubé

Comité de parrainage

Normand

Jacinthe

Gaétan

Henry

Henri

Baillargeon

Baribeau

Breton

Morgentaler

Salembier

Professeur en Éducation à l'UQÀM

Psychologues pour la Paix

Organisme Eau Secours !

Association Humaniste du Canada

Association québécoise de défense des droits des personnes
retraitées et préretraitées.

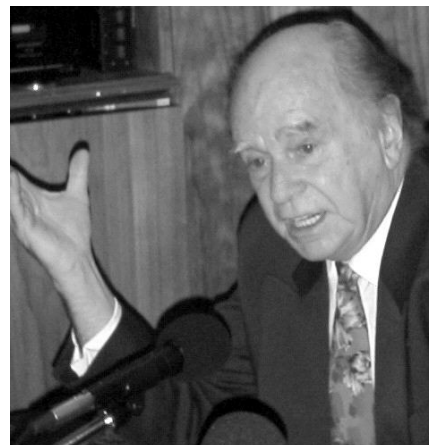
PRIX CONDORCET

Le Prix Condorcet a été institué par le Mouvement laïque québécois en 1993 pour souligner la contribution notoire d'une personne ou d'un groupe de personnes à la promotion et à la défense de la laïcité au Québec. Vous pouvez suggérer des candidats (personnes ou organismes) au prix Condorcet en les proposant au responsable du prix, Luc Alarie, et en mentionnant pourquoi à votre avis ils méritent cet honneur.

Voici quelques récipiendaires récents du prix Condorcet.



Henry Morgentaler (1994) et Pierre Bourgault (2001)



Jacques Hébert (2000)



Jacques Godbout

Le Mouvement laïque de langue française (2002)



Jacques Mackay



Janette Bertrand (2003)



Le Mouvement laïque québécois
335, rue Ontario Est
Montréal QC H2X 1H7